

MESURES SANITAIRES COVID 19

APPLIQUEES AU CLUB CANOE KAYAK

DE SAINT PIERRE SUR DIVES

Union Sportive Pétruvienne section Canoë Kayak

<http://uspck.sportsregions.fr>



1, Route de Caen - 14170 Saint Pierre sur Dives Mail : uspck14170@gmail.com

USP Association Loi 1901 déclarée à la sous préfecture de Lisieux le 30/11/1920 au n°8299, publiée au JO le 3/12/1920 n° 014300 2276

N° d'Agrément d'Établissement Physique et Sportif du 14 décembre 2013 : 1413ET0071

SIRET : 325 613 156 000 18

Code APE/NAF : 9312Z n° RNA : W143001092

USP section Canoë Kayak agrément Jeunesse et Sports le 14/02/1984 et de la Fédération Française de Canoë Kayak le 2/04/1972

Association labellisée « Education par le Sport » depuis 2005 et « Valides handicapés : pour un sport ensemble » depuis le 8/11/2006

Base de Canoë Kayak située au n°1 Route de Caen 14170 Saint Pierre sur Dives

Mesures COVID19 Mai 2020

Après lecture des préconisations du ministère des sports et en respect du protocole sanitaire préconisé par la FFCK ; l'USPCK souhaite entamer la reprise de ses activités de club pour ses adhérents comme indiqué ci-dessous. La reprise de l'activité de location donnera lieu à un autre document :

Préparation :

- repérage des parcours
- marquage et balisage des locaux
- affichage informatif (voir documents en annexe)

Accueil :

- les pratiquants qui viennent avec leur propre voiture se gareront sur le parking « espace change » sur la pelouse derrière le bâtiment télécom : capacité d'accueil 10 véhicules espacés d'un mètre (voir plan en annexe)
- ceux qui se font amener seront déposés sur le parking « dépôt minute » devant le club house (cf. plan) ; sauf nécessité, les autres occupants du véhicule n'en sortiront pas
- ceux qui viennent en vélo, prévoiront un antivol et ne pourront pas ranger les vélos dans les bâtiments
- pas d'accès aux vestiaires ni aux douches, chacun vient et repart en tenue, ou se change sur la pelouse ; possibilité de déposer, un par un, son sac dans le club house le temps de la navigation, sur des endroits matérialisés et distancés d'un mètre
- accès un par un aux toilettes et lavabo si nécessaire
- seul l'encadrant de la séance est habilité à manipuler les portes (hormis les toilettes)
- un registre des personnes présentes sera tenu à chaque séance

Matériel :

- chaque pratiquant se verra attribuer un gilet, une jupe, un casque et une pagaie numérotés
- il pourra ramener ce matériel chez lui entre 2 séances ou le laisser dans le hangar sur la zone de désinfection
- en aucun cas, le petit matériel de prêt ne peut être remis dans le pool matériel avant un délai de 6 jours
- chacun devra gérer seul son matériel, y compris la sortie et le rangement des embarcations
- des produits virucides et des gants de protections jetables seront disponibles pour désinfecter le matériel

Navigation :

- les embarquements/débarquements se feront à 2 au maximum sur le quai du club : un à chaque extrémité espacés de 5 m minimum
- sur l'eau : distance minimale de 5 m entre chaque embarcation en effort modéré et de 10m lors d'efforts soutenus
- pas de groupe supérieur à 10 personnes, encadrement compris
- la reprise se fera de façon tranquille sans recherche de performance.

ANNEXE :

Affichage institutionnel :





Affichage USPCK (double clic pour agrandir)



ACCES AUTORISÉ À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT UNIQUEMENT POUR :

- **ALLER AUX TOILETTES**
- **ALLER SE LAVÉ LES MAINS AU SAVON**
- **DEPOSER SES AFFAIRES LE TEMPS DE LA SEANCE**
- **REPRENDRE SES AFFAIRES APRES LA SEANCE**

SUIVEZ LES FLECHES ET LE SENS DE CHEMINEMENT

NE CROISEZ PERSONNE A MOINS D'UN METRE




LES DOUCHES SONT FERMEES

LES VESTIAIRES SONT FERMES

NE TOUCHER QU'AU STRICT NECESSAIRE

RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES

Plan de la base Canoé kayak

-  Parking "dépot minute" : environ 150 m²
-  Parking « espace change » : environ 700 m²
-  Quai embarquement/ débarquement : largeur 12 m



Plan de circulation du club house

- couloir d'entrée sortie séparé par claustrât bois et rubalise
- marquage au sol avec lignes de stop
- affichage

